PROGRAMMES CEE - POINTS D'ATTENTION AUDIT (LISTE NON EXHAUSTIVE)

LE PROGRAMME – LA CONVENTION

- Rappel des obligations des parties prenantes
- Rappel des objectifs quantitatifs
  - Objectifs chiffrés
  - Livrables
- Rappel du financement
  - Financeurs
  - Budget
- Présentation organisationnelle du programme
  - Organigramme de l'organisation du porteur – Identification des fonctions mobilisées sur le programme
  - Détails des postes au sein de l'organisation et rôles dans le cadre du programme
- Planning prévisionnel et déploiement

L'AUDIT

- Contexte de l'audit
- Objectifs de l'audit
- Méthodologie de l'audit
  - En mettant en exergue l'avancement chronologique des étapes
  - Tableau SWOT (forces/faiblesses/opportunités /menaces) est attendu
  - Tableau synthétique de recommandations est demandé.

AUDIT FINANCIER

- Adéquation des montants facturés avec la convention
  - Récapitulatif sous forme de tableau
  - Coûts fixes → respect du plafond applicable ?
    - Si NON expliquer POURQUOI
  - Coûts variables → respect de la limite forfaitaire ?
    - Si NON expliquer POURQUOI
  - Vérification de factures
    - Analyse sur échantillon
    - Ajouter les factures vérifiées en annexe
    - Indiquer si le compte du programme est vérifié par un CAC ou comptable public, joindre les attestations correspondantes
  - Temps de travail / comptabilité analytique
  - La gestion des frais internes - mode de suivi des temps travaillés, taux moyen journalier (TMJ), coût d'environnement, etc.

Il pourra notamment être examiné comment chaque porteur se situe au regard des valeurs limites suivantes qui sont envisagées comme plafond de financement CEE dans les conventions signées depuis 2024 :

- Chargé de mission : 700€/j
- Chef de projet : 875€/j
- Direction de programme : 1100€/j

Il s'agit du taux moyen journalier (TMJ) chargé et environné associé à une durée de travail standardisée à 220 jours/an actualisé en 2026.

- Dépenses engagées à comparer au budget à date
- Comment le Porteur envisage une suite du programme sans le financement des CEE, précisez quel modèle économique pourrait être mis en œuvre.

AUDIT TECHNIQUE

- État d'avancement
  - Comparaison par rapport aux objectifs
  - Explication brève des raisons de retard
- Adéquation des livrables produits avec la convention
  - Récapitulatif sous forme de tableau
  - Vérification des livrables
    - Analyse sur échantillon
    - Le livrable existe réellement
    - Le livrable sert bien son but (consistance/qualité)
- Respect des engagements par les parties prenantes
- Présence d'une méthode de calcul pertinente des Economies d'énergie générées par le programme
- Communication : présence d'un plan de communication en accord avec les objectifs du programme et utilisation conforme du logo CEE
- Qualifier les différents risques de fraudes et les moyens mis en place pour s'en prémunir
- La procédure de sélection des prestataires, conformément à la Doctrine programme s'assurer de la mise en concurrence des prestataires (objectif éviter les litiges) -> privilégier le mode de sélection ouvert, éviter le gré à gré (possible jusqu'à 60k€ HT pour les fournitures et les services depuis le 1 avril 2026 contre 40k€ précédemment), en application de l'article R. 2132-2 du code de la commande publique
- Indicateurs de suivi du programme
- La procédure de sélection des partenaires.

PRÉCONISATIONS

- Entretiens
  - Avec les parties prenantes du programme

    - Avec les partenaires impliqués
    - Avec les bénéficiaires (si possible, sinon se baser sur des enquêtes de satisfaction du porteur)
    - Inclure les trames (et CR si possible – RGPD) d'entretiens en annexe
- Constats d'écarts (hiérarchisés)
- Pistes d'améliorations (pilotage, optimisation des ressources, transparence, mesure des économies d'énergies, atteinte des objectifs, communication, lutte contre la fraude, réflexions sur le devenir du programme hors financements CEE, etc.).